

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R 4412-97 du Code du Travail, norme NF X 46-102

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 25542272/S2/1/AM-OIR-INFRA_V1

Rédigé le : 15/05/2025

Référence au programme de travaux :

N°Programme de travaux réalisé le 23/04/2025 par
DEMOULIN Frédéric

Type d'ouvrage objet du repérage :

Infrastructures de transport

DONNEUR D'ORDRE

- -

1 BOULEVARD ARCHIMEDE

CHAMPS SUR MARNE

77444 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

SITE D'INTERVENTION

510 388 108W

Ferme du Piemont

51600 SUIPPES

AIRE DE VOLLEY

Latitude : 49.102000 / Longitude : 4.497100

Date(s) d'intervention(s) :

Le 23.04.25



SYNTHESE DE CONCLUSION



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Miguel DE ALMEIDA	Diagnosticteur immobilier	18-1378	Miguel DE ALMEIDA
			

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage	4
2. CONCLUSIONS	5
3. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
3.1. Date(s) de visite(s)	6
3.2. Ecart, adjonctions ou suppressions par rapport à la NF X46-102 et justification	6
3.3. Liste des documents, plans ou croquis annexés au document de repérage	6
3.4. Parties prenantes	6
4. RESULTATS DU REPERAGE	7
4.1. Zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)	7
4.2. Résultats détaillés des produits et matériaux	8
5. ANNEXES	9
5.1. Photos prélèvements	9
5.2. Attestation d'assurance	10
5.3. Certificat de compétence	12
5.4. Croquis de repérage	13
5.5. Rapport d'analyse du laboratoire	15

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Ouvrages et parties d'ouvrages du tableau A.1 de la norme NF X46-102 impactés par les travaux prévus

Ouvrages	Parties d'ouvrages
Aménagement urbain	
Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings...)	Enrobé

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

La ou les zones impactées par les travaux sont les suivantes :

Aire de volley Bâtiment 0031

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

3. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

3.1. Date(s) de visite(s)

Le 23.04.25

3.2. Ecart, adjonctions ou suppressions par rapport à la NF X46-102 et justification

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les années de fabrication, de mise en service, de mise en exploitation, de modification
- La construction, les caractéristiques particulières des ouvrages, les modifications survenues dans les ouvrages, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation...)
- Les rapports de repérage déjà réalisés

Les modalités suivantes n'ont pas été mises en œuvre :

- Pas d'accompagnateur lors du repérage
- Démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandés par l'opérateur de repérage non réalisés

3.3. Liste des documents, plans ou croquis annexés au document de repérage

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Programme de travaux / Programme de travaux	DEMOULIN Frédéric	23/04/2025	Programme de travaux	/

Les plans ou croquis du présent rapport sont consultables dans l'annexe "Croquis de repérage".

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

3.4. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
- -	Donneur d'ordre		1 BOULEVARD ARCHIMEDE 77444 MARNE LA VALLEE CEDEX 2	/

4. RESULTATS DU REPERAGE

4.1. Zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)

- ZPSO avec produits et/ou matériaux contenant de l'amiante :

Néant

- ZPSO avec produits et/ou matériaux ne contenant pas d'amiante :

N° ZPSO	Ouvrage et partie d'ouvrage	Localisation ouvrage de référence	Critère décision
1	Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings...) -> Enrobé (Couche 1 : 3 cm)	Aire de Volley - P1	Analyse

4.2. Résultats détaillés des produits et matériaux

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage

Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante

Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante

xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur

Sxx = Sondage n°xx

xx* = Ouvrage de référence de la ZPSO

Nota : Hormis pour l'ouvrage de référence, tout prélèvement est précédé d'un sondage

(1) : la couche de valeur 1 correspond à la couche supérieure (en surface), les couches suivantes sont numérotées 2, 3, etc... en partant du niveau le plus haut vers le niveau le plus bas

Critères de décision :

AN = Analyse

DC = Document consulté

MA = Marquage

PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit (couche et épaisseur) (1)	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N°Prél. (latitude +longitude ou repère)	N°Sond. (latitude +longitude ou repère)	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Aire de Volley	Aménagement urbain - >Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings...)	Enrobé (Couche 1 : 3 cm)	Dur	Noir	1	P1* N	/	AN		Non
Aire de Volley	Aménagement urbain - >Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings...)	Enrobé (Couche 1 : 3 cm)	Dur	Noir	1	P2 N	/	AN		Non

5.1. Photos prélèvements

P1	ZPSO 1
Aire de Volley	
	
Aménagement urbain -> Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings...) -> Enrobé	

P2	ZPSO 1
Aire de Volley	
	
Aménagement urbain -> Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings...) -> Enrobé	

5.2. Attestation d'assurance



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Immeuble Newtime - 40/52 boulevard du Parc
FR - 92200 Neuilly sur Seine

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic mûrle

Missions exploitation :

- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic radon
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königsstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhendorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com



Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

Il est précisé que SONT EXCLUS LES DOMMAGES CAUSES PAR L'AMIANTE.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non).....**1'000'000 EUR** par sinistre et
par année d'assurance

Période d'assurance : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 7 janvier 2025.
Pour la compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
Signé par : Cours Michel Juliette Allavoine
E-mail : CS 30051 juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature : 8/01/2025 10:12:02
Adresse IP : 147.164.232.110

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michel - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80902 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

5.3. Certificat de compétence



La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

DE ALMEIDA Miguel
sous le numéro 18-1378

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- | | | | |
|-------------------------------------|---|----------------------------|-----------------------|
| ☒ | Amiante sans mention | Prise d'effet : 09/09/2021 | Validité : 08/09/2028 |
| | <small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | | |
| ☒ | Amiante avec mention | Prise d'effet : 08/09/2021 | Validité : 07/09/2028 |
| | <small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | | |
| ☒ | DPE individuel | Prise d'effet : 19/01/2024 | Validité : 18/01/2031 |
| | <small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | | |
| ☒ | Gaz | Prise d'effet : 03/01/2024 | Validité : 02/01/2031 |
| | <small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | | |
| ☒ | CREP | Prise d'effet : 30/11/2023 | Validité : 29/11/2030 |
| | <small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | | |
| ☒ | Electricité | Prise d'effet : 30/11/2023 | Validité : 29/11/2030 |
| | <small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | | |

18-1378 - v8 - 27/02/2024



Certification
n°4-0540
pafte disponible sur
www.cofrac.fr

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR20 V10 du 02 décembre 2021

5.4. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	510 388 108W Ferme du Piemont 51600 SUIPPES	
Localisation Aire de Volley	Date visite	Le 23/04/2025
	Auteur	Miguel DE ALMEIDA
	N° dossier	25542272/S2/1
	Planche	1 / 1
	Indice	1
Vue utilisée :		
Matériaux et produits contenant de l'amiante :		



LEGENDE



Prélèvement positif



Prélèvement négatif



Sondage



Inaccessibilité



Observation

5.5. Rapport d'analyse du laboratoire

Il n'y a pas de rapport d'analyse annexé au rapport.